LES
Mélanges Religieux
Paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année £1 0 0

Mélanges Religieux,

Lettres.
Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. *Pour les Annonces, voir le tarif à la dernière colonne.*

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 2 JUILLET 1850. No. 83.

Crise dans l'Eglise Anglicane.

Voir les N°. du 30 avril et du 3 mai.

L'importante affaire dont nous avons exposé les principaux faits il y a quelque temps, vient d'entrer dans une nouvelle phase. On se rappelle que le comité du conseil privé, ayant ordonné à l'Evêque d'Exeter de mettre M. Gorham en possession de son bénéfice malgré ses doctrines contraires à celles du *prayer book*, le Prélat avait appelé de la sentence. Un mouvement s'est manifesté dans une partie de l'Eglise anglicane, indignée de voir sa croyance livrée à la merci d'un tribunal en grande partie composé de laïques et où peuvent siéger des dissidents de toutes les nuances.

L'Evêque de Londres, pour prévenir le retour d'un fait semblable, a présenté à la Chambre des lords un bill destiné à instituer une sorte de tribunal ecclésiastique, entièrement composé d'Evêques, et dont les avis seraient obligatoires pour le conseil privé, dans les causes où des questions de doctrines seraient engagées. L'Eglise prononcerait seule ainsi sur le dogme.

Mais assujettir les décisions du conseil privé à l'avis d'une commission épiscopale, ce serait transférer par le fait à l'épiscopat anglican l'autorité suprême que l'Eglise établie attribue à la royauté. Le Souverain, au lieu d'être le Pape de l'Angleterre, se trouverait vis-à-vis d'une Eglise, schismatique il est vrai et par là même toute préparée à l'asservissement, mais vivant pourtant d'une vie qui lui serait propre, et toujours gênante.

La Chambre des lords s'est montrée fidèle aux traditions anglicanes et a rejeté le bill de l'Evêque de Londres. Il est donc bien décidé que le pouvoir laïque ne veut pas se dessaisir de la suprématie spirituelle ; que malgré les contradictions et les absurdités qui découlent nécessairement d'un pareil système, la croyance et la discipline dépendront des volontés et des caprices d'une tête couronnée, ou pour sortir des fictions, d'un conseil composé sous l'influence du parti qui aura la majorité dans le parlement. Quel accueil pourront faire à cette décision, tant d'hommes convaincus en grande partie déjà et qui luttent contre la vérité qui les presse ? On leur ôte tout refuge, il n'y a pas de capitulation possible, ils voient bien nettement dessinée la position qui leur est faite. S'en contenteront-ils ? et l'Evêque de Londres lui-même, l'auteur du bill, lui qui n'a pas voulu participer à la sentence portée contre l'Evêque d'Exeter, que pense-t-il en voyant ses tentatives de conciliation si formellement rejetées ? Nous regardons comme heureux ce vote de la Chambre des lords : il va ouvrir les yeux à bien des indécis qui volontiers se seraient peut-être laissés aveugler par une concession à leurs scrupules. *Ami de la Religion.*

Le Joséphisme aboli en Autriche.

La *Gazette de Vienne* du 21 avril contient dans la partie officielle un rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes le comte Thurn à S. M. l'Empereur sur les négociations qui ont eu lieu avec les Evêques catholiques pour le réglement des affaires ecclésiastiques. Après avoir pris lecture de ce rapport, S. M. l'Empereur a adopté la résolution suivante :

" En exécution des droits garantis à l'Eglise catholique par le paragraphe 2 de la patente du 4 mai 1849, j'approuve, sur la proposition de mon ministre des cultes et de l'instruction publique, et sur l'avis de mon conseil des ministres, les dispositions suivantes pour tous les pays de mon empire que cette patente concerne.

" 1° Il est permis tant aux Evêques qu'aux fidèles qui sont soumis à leur direction de s'adresser au Pape sans avoir besoin d'une permission préalable des autorités temporelles.

" 2° Il est permis aux Evêques catholiques d'adresser des exhortations et des réglements sur des objets de leur compétence et dans les limites de leur juridiction, à leur clergé et à leurs communes, sans approbation préalable de l'autorité temporelle. Néanmoins, si les mandements entraînent des résultats extérieurs et s'ils doivent être publiés, ils sont tenus d'en envoyer copie aux autorités dans la circonscription desquelles la promulgation ou l'application doit avoir lieu.

" 3° Sont abrogées les ordonnances qui défendaient à l'autorité ecclésiastique d'infliger des peines d'Eglise qui n'ont aucune influence sur les droits civils.

" 4° Il appartient au pouvoir ecclésiastique de suspendre de leurs fonctions ecclésiastiques ou de destituer dans la forme réglée par les lois canoniques ceux qui ne les exercent pas conformément à leur devoir, et de les déclarer déchus des revenus attachés à leurs fonctions.

" 5° La coopération de l'autorité temporelle peut être demandée pour l'exécution du jugement, si la procédure régulière de l'autorité ecclésiastique lui a été communiquée avec les pièces à l'appui.

" 6° Mon ministre des cultes et de l'instruction publique est chargé des dispositions ci-dessus.

" Si un prêtre catholique abuse de ses fonctions au point que sa destitution devienne nécessaire, mes autorités s'entendront d'abord avec ses supérieurs ecclésiastiques.

" Si un prêtre catholique est condamné pour un crime ou pour un délit, les tribunaux devront transmettre à l'Evêque, sur sa demande, les actes de l'instruction.

" Je considère le droit que j'ai de nommer les Evêques comme m'ayant été transmis par mes ancêtres, et je veux l'exercer consciencieusement pour l'utilité et le salut de l'Eglise. Lorsque je nommerai à des évêchés, je prendrai, comme jusqu'à ce jour, le conseil des Evêques, et surtout de ceux de la province ecclésiastique où l'évêché, sera vacant.

" En ce qui concerne la forme à observer dans l'exercice des droits du souverain pour la nomination aux emplois ecclésiastiques et aux prébendes, mon ministre des cultes et de l'instruction publique me fera les propositions nécessaires.

" Il sera libre à chaque évêque d'ordonner et de diriger dans son diocèse, le culte dans le sens des résolutions adoptées par l'assemblée des Evêques.

" Dans les lieux où la population catholique forme la majorité, mes autorités veilleront à ce que la fête du dimanche et les autres fêtes catholiques ne soient pas troublées par des travaux bruyants et par le mouvement commercial public.

" Je prends acte, au surplus, du contenu des communications de l'assemblée des Evêques, et j'autorise mon ministre des cultes et de l'instruction publique à les réaliser selon les vues qu'elles renferment.

" On me fera un rapport aussi promptement qu'il sera possible sur les questions non encore décidées, et s'il fallait entamer des négociations avec le Saint-Siège, il faudra prendre les arrangements nécessaires. Il en sera de même pour régler l'influence qui devra être assurée à mon gouvernement pour tenir éloignés des emplois des hommes qui compromettraient l'ordre social.

" Vienne, 18 avril 1850. FRANÇOIS JOSEPH."

L'Image de la Sainte Vierge, mère de miséricorde, à Rimini.

(*Correspondance particulière de l'*AMI DE LA RELIGION.)

Forli, 2 juin 1850.

Vous voulez, cher ami, que je vous renseigne sur le miracle de Rimini, dont on commençait à parler quand vous m'avez écrit. Ma lettre vous arrivera trop tard, je le crains bien, car déjà les journaux ont dû vous édifier sur ce fait aussi bien que je le pourrai faire. Vous savez que j'accorde difficilement ma confiance aux récits de miracles. Si la foi profonde et naïve des populations italiennes mérite souvent ces faveurs spéciales, dont votre incrédulité vous rend indigne, il faut bien reconnaître aussi que souvent ici l'imagination joue son rôle. Vous n'avez pas oublié que nous fîmes une fois vingt lieues à pied, pour aller constater à Prato un prodige dont tout le monde autour de nous parlait comme d'un fait authentique, et dont nous ne trouvâmes pas même de vestige. On le croyait partout sur la foi de témoins *omni exceptione majoribus*, et sur les lieux on ne savait pas même ce que nous voulions dire ! Et ce bon *piovano* qui nous tint une demi-heure dans une grotte humide pour nous faire savourer l'odeur d'un clou qui ne sentait rien du tout !

Je me méfiais d'autant plus du prodige de Rimini, que de pareils signes donnés par d'autres images de la madone nous ont été racontés par notre vieux et saint ami le P. Luigi, comme vous pouvez vous le rappeler, et j'appelais à l'appui de mon doute l'axiome *non bis in idem*. Donc, avant de vous répondre, j'ai voulu être convaincu moi-même, et je suis à présent pour vous un saint Thomas, moins l'apostolat et la sainteté. LE MIRACLE EST INCONTESTABLE. Il a commencé à se manifester le soir du samedi 11 mai, dans une chapelle de la petite église de Saint-Claire, occupée par les PP. Missionnaires du Précieux-Sang. On s'aperçut qu'une image de la sainte Vierge honorée sous le titre de Mère de miséricorde, peinte sur toile, recouverte d'un cristal et entourée d'un cadre, avait remué les yeux ; soit que le fait n'eût pas été constaté, soit que les premiers témoins aient eux-mêmes douté, on ne s'en préoccupa guères ; mais le lendemain 12, qui était un dimanche, le concours étant plus considérable dans l'église le prodige fut remarqué par plusieurs personnes : *La madonna muove gli occhi*, s'écria-t-on, et vous savez ce que peut produire une nouvelle semblable dans une assemblée italienne! En un instant toute le monde se porta à la chapelle ; on s'y pressait; on s'y étouffait ; le bruit du miracle s'était répandu d'un bout de la ville à l'autre, et d'un bout à l'autre de la ville on accourait à Sainte-Claire : l'affluence devint bientôt si considérable, qu'il fallut envoyer de la troupe pour prévenir des accidents.

Vous avez vu quelquefois, à la fin d'une mission, les signes de pénitence que donnent nos montagnards ! On pleure, on sanglote, on se frappe la poitrine, on se jette à genoux et on crie tout haut miséricorde ! Eh bien ! l'église offrait un spectacle semblable. Cependant les docteurs *de bettola* (cabaret) ne voulaient pas croire à une absurdité pareille. A quoi bon, en effet, passer sa journée à jouer au billard ou à fumer à la porte du café pour croire, comme les bonnes gens, à ce qu'on voit ! Rien n'était plus simple, à leur dire ; c'était l'effet d'une réfraction de la lumière, c'était un rayon passager de soleil, ou l'ombre d'un nuage : c'était (voyez la malice !) un ressort caché dans le cadre, et qui, passant sous la toile, etc., etc. ; la plus magnifique explication est celle qui, m'a-t-on dit, a été affichée au coin des rues, et où on affirme au *servum pecus* des crédules qu'on vient d'inventer en France un nouveau genre de peinture qui fait remuer les yeux. C'est le sublime du genre, et si je puis me procurer une de ces affiches manuscrites, je vous l'enverrai à condition que vous la mettrez sous verre ! Il faut dire aussi que l'autorité ecclésiastique avait successivement mis à néant tous les arguments de ces messieurs. On a ôté le cristal, on a ôté le cadre, on a exposé la toile isolée sur le maître-autel, on l'a enfin portée processionnellement, le 18, de Sainte-Claire à la grande église de Saint-Augustin, et pendant le trajet le miracle s'est répété plusieurs fois aux acclamations de milliers de spectateurs qui affluent du dehors.

L'effet de ce prodige si souvent répété, et pendant plus de dix jours, a été ce qu'il devait être : la ville de Rimini a changé d'aspect, les conversions sont nombreuses, et plusieurs qui se refusaient à croire ont été subjugués par l'évidence et sont revenus à la pratique de leurs devoirs longtemps oubliés.

Mgr. l'Evêque de Rimini a interrompu sa pastorale, à la première nouvelle de ce qui se passsait ; il a ordonné une enquête en forme, en suite de laquelle il a publié, le 15 mai, un Mandement où il reconnait l'existence du prodige et l'effet qu'il a produit.

Les grâces obtenues sont nombreuses ; des maladies invétérées ont été guéries, des aveugles ont recouvré la vue.

A la foule pieuse et enthousiaste se joignent des curieux plus calmes. Le général autrichien commandant à Bologne est venu avec deux officiers, assez disposés, dit-on, à l'incrédulité, et qui, après avoir vu, se sont prosternés et ont détaché leurs décorations pour les offrir en *ex-voto*.

Mgr. l'Evêque de Pesaro, Mgr. le Delégat de la même ville, Mgr. Badini, commissaire extraordinaire pour les légations, sont venus aussi, témoins plus favorables sans doute, mais non moins éclairés, reconnaître ce fait miraculeux et payer le tribut de leur reconnaissance à la sainte Vierge *mater misericordiæ* qui n'a voulu donner cette manifestation de son pouvoir que pour nous encourager à y recourir dans les tristes circonstances où nous nous trouvons.

Si vous publiez ma lettre, comme je m'y attends, n'oubliez pas de la terminer par la protestation que je fais de ne vouloir, en parlant de miracle, prévenir en rien le jugement de l'Eglise, dont je suis le fils soumis et obéissant.

Vale. A. E. DE L.

Correspondances de Rome.

Nous sommes redevable à notre correspondant Lyonnais de la transmission de toutes les lettres de Rome portant la signature de M. Alphonse Balleydier.

Rome 20 mai, 1850.

Le brave général Gémeau vient d'arriver à Rome. L'armée qui l'aime et qui l'apprécie, comme il mérite de l'être, l'attendait avec impatience ; les romains prévenus en sa faveur par ses magnifiques adieux aux Lyonnais et par les immenses services qu'il a rendus à la seconde ville de France, l'attendaient avec non moins d'empressement. Soyez sûr, que tous ici, s'empresseront d'adoucir, (car ils ne pourraient les faire oublier) les regrêts qu'il a laissés à Lyon. J'ai passé près d'une heure avec lui ; je suis fier, en ma qualité de Lyonnais, des sympathies qu'il éprouve pour notre cité. C'est avec la voix du cœur qu'il m'a parlé, sans distinction aucune, des classes de la grande famille Lyonnaise, qu'il regarde comme la sienne propre. Rome continue à jouir de la plus parfaite tranquillité. Elle regrette que le citoyen Arago n'ait pas emprunté les savantes lunettes de sa famille, pour voir d'une manière plus claire ce qui se passait dans ses prisons. Quoiqu'il en ait dit, les bourgeois de la métropole du monde chrétien, sont parfaitement libres ; ils ont vu reparaître avec bonheur *le régime si tyrannique et si cruel* de la papauté. A son point de vue leur goût doit être détestable, car ils ne regrettent aucunement le régime *si doux, si légal* et si *probre surtout*, de messieurs Sterbini, Canino, Mazzini et *tutti quanti*. Un de nos bons amis qui vient de visiter les prisons de St. Michel (maison de détention romaine), m'a communiqué verbalement l'état que lui a remis un des gardiens de la prison, brigadier de la gendarmerie française, dont soit dit en passant, on ne saurait trop louer l'esprit de fermeté et d'honnêteté envers les malheureux confiés à sa vigilance. Les prisons de St. Michel ne renfermaient, samedi dernier, que 23 italiens dont deux seulement étaient condamnés pour des délits politiques. Les autres étaient incarcérés (circonstances atténuantes), pour voi,voies de faits et blessures volontaires.

M. le comte de Rayneval, ambassadeur auprés du Saint Siége, est arrivé avant hier. Il a reçu hier matin, la visite officielle du corps des officiers de l'armée française. Le Saint Père vient d'envoyer aux prêtres de St. Louis des français, de magnifiques médailles pour les récompenser des soins affectueux et fraternels qu'ils ne cessent de donner aux soldats de l'armée d'occupation. On ne saurait faire un trop grand éloge de la conduite de ces jeunes prêtres ? Elle ne s'est point démentie depuis le commencement de l'occupation. Le bien qu'ils ont fait est immense. Honneur et reconnaissance à eux !

Mgr. Mathieu Archevêque de Besançon, est ici depuis quelques jours. Il a offert à Sa Sainteté, au nom de son diocèse, un magnifique ostensoir. Le Saint Père a paru fort touché de cette offrande ajoutée à celles qui lui parviennent chaque jour de toutes les parties du globe catholique.

ALPHONSE BALLEYDIER.

Rome 25 mai, 1850.

Lundi dernier, le Saint Père a tenu un consistoire secret, remarquable par la promotion de vingt-six Evêques et une allocution qui doit paraître demain dans le journal officiel de Rome. Le passage relatif au concours que lui ont prêté les puissances catholiques, témoigne de sa reconnaissance et de la bonté de sa belle âme. Il se complait surtout à reconnaître l'admirable hospitalité, qui pendant plus de 17mois lui a été offerte par le roi de Naples. Ainsi que je vous l'ai mandé dernièrement, l'arrivée de notre brave général Gémeau à produit un excellent effet, non seulement sur l'esprit de notre vaillante armée, mais encore sur les dispositions générales de la population romaine. L'audience officielle que le couronné Pontife lui a donné le 21 de ce mois, a été fort touchante. Pie IX lui a témoigné la satisfaction qu'il éprouvait de voir à la tête de l'armée française d'occupation, le digne chef qui avait rendu à Lyon les services immenses que tout se plaisent à reconnaître. Il lui a demandé le concours de ses intentions et l'aide de ses conseils pour l'organisation de l'armée pontificale. Le digne général lui a répondu avec la franchise du soldat, que son épée, son cœur, et sa vie au besoin appartenaient au Chef

FEUILLETON.

CHARITÉ MÊNE A DIEU.

Suite.

Georges, immobile, une main appuyée sur le rebord de la couche, l'autre pendante, demeurait plongé dans ses réflexions ; Catherine, les yeux humides, suivait avec anxiété tous les mouvemens de son mari ; ses trois petits enfans pleuraient autour d'elle ; et Joseph, les mains jointes, s'oubliait lui-même, priait Dieu pour les chères âmes qu'il allait quitter ; lorsqu'un prêtre en surplis, et portant le St. Viatique, entra dans la salle et s'approcha du lit. C'était un veillard blanchi et courbé par l'âge, dont le visage, grave et paternel à la fois, imprimait le respect et la vénération ; à mesure qu'il avait traversé une salle, chaque malade, ému par sa présence, avait un moment oublié ses douleurs ; il se fit un grand silence, tous les fronts se signèrent, tous ces cœurs, égoïstes et grossiers tout à l'heure, s'élevèrent vers Dieu. La religion est toujours belle, elle est sublime devant la mort !

Une sœur de charité et Catherine soulevèrent le malade ; à la vue du prêtre, il sourit doucement, comme devant un ami qu'on désirait ardemment et qui arrive :

Mon père, dit-il, je n'attendais plus que vous pour partir !

—Mon enfant ! répondit le saint prêtre, bénissons Dieu ; car, tout pauvre que vous êtes, dans un moment peut-être vous serez placé au-dessus de tous les riches et de tous les puissans de la terre : malheureux et méprisé jusqu'ici, vous étiez cependant une créature privilégiée, un élu de Dieu ? Dans ce moment, où nous arriverons tous, n'est-ce pas que vous vous trouvez plus heureux d'avoir vécu dans la pauvreté plutôt que dans la richesse, dans les larmes plutôt que dans la joie ?

—Oui, certes ! tout ce que je redoute, reprit Joseph, c'est de ne point avoir souffert avec assez de soumission !

—Dieu tient compte même de la volonté seule, ajouta le prêtre. Puis plaçant un crucifix sur le lit du malade, il commença les dernières prières de l'Eglise : tour-à-tour il toucha de l'huile sainte tous les membres du mourant pour les purifier, et en même temps, comme pour les disposer ou à rentrer saintement dans les voies de la terre, ou à s'élancer courageusement dans les routes inconnues de la céleste patrie. Le prêtre était venu seul, sans assistance ; tout en prononçant les oraisons sacramentelles, il remarqua Georges, et le prenant pour un pieux protecteur de ce pauvre homme, il lui fit signe, et tendit le livre pour qu'il lui récita les répons. Dans l'espace d'une seconde, Georges rougit, fut pris de honte, délibéra, fut sur le point de refuser ; puis, attiré par le geste du prêtre, touché par la solemnité de cette mélancolique cérémonie, sollicité par une voix secrète de la conscience, il s'avança humblement, et laissa tomber de ses lèvres troublées les paroles d'espérance et de paix. Après tout il n'y avait rien là d'extraordinaire, et Georges aurait pu se prêter simplement à ce petit incident : pourtant il ne pouvait surmonter le trouble qui l'agitait ; malgré lui il se sentait petit et méprisable auprès de ce saint veillard, devant le lit de mort où le juste agonisait.

Quand le prêtre eut terminé, il adressa quelques mots encourageans au malade ; il allait se retirer, lorsque, apercevant Catherine tout en pleurs :

—Ma bonne dame, lui dit-il, Dieu vous éprouve, mais ne perdez pas courage, ou votre mari recouvrera la santé, ou ce sera un saint dans le ciel !

—Oh ! Monsieur, je n'ai plus d'espoir...Je m'en remets à Dieu, mais... ces pauvres enfans !...

Le bon vieillard les considéra avec attendrissement, il posa sa main sur le front du plus jeune et répondit :

—Quoi qu'il arrive, le ciel veillera sur vous et si vous vous trouvez dans l'embarras, faites moi demander ici, M. Laurent, vous entendez !... n'oubliez pas mon nom.

Il salua Georges en lui adressant un signe de remercîment et se retira.

Cependant Joseph s'affaiblissait de plus en plus ; il serrait le crucifix dans ses mains décharnées ; et jettant un dernier regard sur sa femme et ses enfans, il recueillit ses forces et voulu parler :

—Catherine, dit-il, d'une voix entrecoupée, Dieu m'appelle !... Je serais bien triste de te laisser ainsi seule et sans appui..... mais là haut je prierai pour vous tous... et ma pensée vous suivra partout..... Du courage... pour nos enfans..... nous nous reverrons ....

—Il remuait encore ses lèvres, mais la parole lui manqua, il tourna ses yeux reconnaissans vers Georges, comme pour le remercier, et demeura quelques instants suspendu pour ainsi dire entre la vie et la mort ; sa paupière s'ouvrit encore une fois, ses mains pressèrent le crucifix sur sa poitrine, ne pouvant plus le soulever jusqu'à sa bouche ; il fit un effort : O mon Dieu ! s'écria-t-il ; sa tête s'affaissa doucement, ses mains laissèrent aller le bois sacré, il expira.

Catherine tomba à genoux devant le lit, elle fit agenouiller ses trois petits enfans et se répandit en sanglots et en prières. La sœur s'approcha, toucha la main glacée du cadavre, secoua la tête et se tournant vers la malheureuse mère, elle l'engagea à quitter le lit funèbre dont la vue brisait son cœur. Catherine se leva machinalement, serra les deux mains de la bonne sœur qui la consolait ; elle allait se retirer, lorsque la sœur, coupant une mèche des cheveux de Joseph, la lui remit ; Catherine se jeta dans ses bras pour la remercier..., puis elle sortit. Georges la suivait.

III.

Quand Georges se retrouva sur la place du parvis Notre-Dame, il demeura un moment comme étourdi ; tant de pensées inaccoutumées, sérieuses, étranges, l'assiégaient depuis quelques heures, qu'il ne se reconnaissait plus lui-même ; et, semblable à un homme qui sort d'un long rêve et doute encore s'il est éveillé, il avait peine à se comprendre et à se persuader. Cependant le mouvement et le bruit de la ville, la fraîcheur de l'air et la réflexion le remirent peu à peu ; il réfléchit quelques instans sur tout ce qui s'était passé dans cette matinée, et jugea sa conduite et ses actions si différentes de son train de vie ordinaire, qu'il arriva naturellement à se dire : " En vérité, je n'y comprends rien ! " Puis il ajouta : " Si ce n'est que je suis pris." Et, jetant un regard autour de lui, il aperçut à vingt ou trente pas, Catherine, arrêtée sous une porte, avec ses enfans, dans l'attitude d'une personne qui attend quelqu'un, ou qui songe à ce qu'elle va faire ; au moment où Georges les regarda, l'humble femme levait les yeux vers lui, comme pour savoir si elle avait encore quelque chose à espérer de ce côté. Georges s'approcha, et avec une compassion sincère, il lui dit :

—Eh bien ! ma pauvre dame, vous voilà bien malheureuse ; vous êtes sans ressources, avec trois petits enfans ! mais puisque le *hasard* m'a rendu témoin de votre détresse, je ne dois pas vous quitter ainsi ; si vous voulez, puisque vous êtes sans logement, je vais vous assurer un asile pour quelques jours. D'ici là j'intéresserai quelques personnes à votre position et nous viendrons plus efficacement à votre secours.

—Monsieur, répondit Catherine en s'efforçant de retenir des larmes qu'on aurait pu croire intéressées, Monsieur, je ne sais comment exprimer ma reconnaissance ; mais je bénis la *Providence* qui a pitié de mes pauvres enfans...